

Le jeudi 05 février 2015 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur LE GOUIC Daniel, Maire.

Présents : Daniel LE GOUIC, Maire ; Georges CARRELET, Christine RICHARD, Adjoint ; Tania LANGLAIS, Alain MERLET, Véronique BEAUFILS, Conseillers Municipaux.

Excusés : Séverine LEBEAU qui a donné pouvoir à Tania LANGLAIS, Jean-Claude BOUTIN qui a donné pouvoir à Alain MERLET, Jean-Baptiste RICHARD qui a donné pouvoir à Christine RICHARD et Martine WASSE qui a donné pouvoir à Daniel LE GOUIC.

Absent : Stéphane GADET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

Secrétaire de séance : Véronique BEAUFILS.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

CONVENTION PRESTATIONS DE SERVICE :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses Adjoint à signer la convention à intervenir avec Monsieur Daniel CHASSAGNEUX afin qu'il puisse rembourser la commune des passages supplémentaires d'élagage effectués sur le chemin communal longeant sa propriété. Le montant s'élève à 1 195,60 €.

CONVENTION ENTRETIEN BORNES D'INCENDIE :

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec VÉOLIA EAU pour la visite annuelle des prises d'incendie situées sur le réseau de distribution d'eau potable.

Le montant annuel est de 55 € H.T. par prise d'incendie soit 110 € H.T. pour notre commune.

FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR OPÉRATIONS DE RÉPARATIONS :

Après vérification, les lanternes du lotissement Les Fresnières et du square fonctionnent. Elles ne seront donc pas changées dans l'immédiat.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX A L'EGLISE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Etat peut allouer une subvention de 20 à 35 % aux communes de moins de 2000 habitants, au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR) pour effectuer des travaux sur les édifices culturels non-protégés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter l'aide de l'Etat pour des travaux de mise en sécurité de l'église, restauration du beffroi et de l'installation campanaire. Le montant du devis s'élève à 23 032 € H.T.

TRAVAUX VOIRIE 2015 :

Pour faire suite au rapport d'analyse des offres voirie 2015, le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux suivants :

- Virage salle des fêtes..... 1 601,00 € H.T.
- Carrefour Route de Missoudun/RD68 1 050,00 € H.T.
- Carrefour chemin de la Motte/rue St Aubin 792,50 € H.T.
- Chemin des Petites Landes 2 641,00 € H.T.

Soit au TOTAL..... 6 084,50 € H.T.

Tous ces travaux seront réalisés par l'entreprise JUGÉ.

TERRAIN CIMETIERE :

Le conseil propose de rencontrer Monsieur PATURAUD prochainement pour lui faire une offre d'achat pour son terrain jouxtant le cimetière.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Le photocopieur a dû être changé dans l'urgence pour un montant de 2 900 € H.T. chez DBR.
2. Monsieur le Maire rappelle au conseil que la présentation du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) aura lieu le 16/02/2015 à la CCLS.
3. Pour les élections départementales du 22 mars, 2 bénévoles par commune sont nécessaires pour mettre sous pli le jeudi 12 mars toute la journée.

La séance est levée à 21 h 40.